



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Affaires sociales et integration : OMI

Question écrite n° 50732

Texte de la question

En application du décret no 91-829 du 30 août 1991, fixant les nouvelles conditions de délivrance des certificats d'hébergement pour les étrangers souhaitant séjourner en France, le maire qui a un doute sérieux sur la réalité des conditions d'hébergement peut saisir l'Office des migrations internationales (OMI) d'une demande de vérification sur place. L'office dispose alors d'un délai maximum d'un mois pour répondre au maire par un avis motivé. Eu égard au nombre de vérifications susceptibles d'être demandées, M Gerard Istace souhaite que M le ministre des affaires sociales et de l'intégration lui indique s'il envisage de renforcer les effectifs de l'OMI, pour permettre l'accomplissement de cette nouvelle mission dans les délais impartis.

Texte de la réponse

Reponse. - L'Office des migrations internationales a une expérience déjà ancienne en matière de visites domiciliaires, puisqu'en application du décret du 29 mars 1976, il réalise le contrôle des conditions de logement des étrangers qui souhaitent faire venir leur famille en France. A ce titre, l'Office a effectué, en 1990, 25 000 visites domiciliaires. Pour assurer cette mission, l'Office dispose d'ores et déjà de près d'une centaine d'enquêteurs vacataires lui permettant de couvrir la totalité du territoire national. Cette expérience et les moyens dont il dispose désignent tout à fait l'Office pour procéder aux vérifications prévues par la loi, à la demande des maires, pour la délivrance du certificat d'hébergement. Dans le cadre des décisions arrêtées par le Premier ministre en juillet dernier, des moyens supplémentaires ont été attribués à cet Office, pour lui permettre de faire face à cette charge nouvelle. Ainsi l'Office s'est vu attribuer une quarantaine d'emplois supplémentaires. Il a par ailleurs toute possibilité de recruter de nouveaux enquêteurs vacataires.

Données clés

Auteur : [M. Istace Gerard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50732

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4859